



REVUE DE PRESSE

Lundi 25 septembre 2017



■ Le prix des terres agricoles ne cesse d'augmenter ■ Le foncier agricole est un placement juteux
 ■ Chinois et Irlandais ont déjà un pied en Charente et certains agriculteurs font la course à l'agrandissement.

Terres agricoles: un foncier très juteux



Pour Nicolas Wisser et Laurent Rousseau, de la Confédération paysanne, la financiarisation des terres agricoles est «le cancer de nos campagnes.»

Photo Majid Bouzrit

Myriam HASSOUN
 m.hassoun@charentelibre.fr

D'immenses champs, dans une campagne vide de paysans, animée seulement par le passage de tracteurs soustraitants pour des sociétés d'investissement ou des fonds de pension. Le Midwest américain? Non, la Charente du futur, celle que se représentent ceux qui s'alarment des conséquences de la financiarisation des terres agricoles. Dans le département, le prix moyen à l'hectare a augmenté de 50% en quinze ans. Un rapport qui attire les investisseurs, au détriment de jeunes agriculteurs, incapables de supporter le coût du foncier lors de leur installation. Alors que France 3 consacre une enquête mercredi sur la question (1), le sujet inquiète en Charente. «Avec l'épandage des pesticides,

la financiarisation des terres est le cancer de nos campagnes», accuse Laurent Rousseau, secrétaire de la Confédération paysanne 16.

Contourner la Safer

La hausse des prix du foncier agricole est moins flagrante en France qu'ailleurs en Europe, «grâce au système de régulation de la Safer», dit Xavier Desouche, président de la Chambre d'agriculture. La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) a un droit de regard et de préemption sur les ventes des terres. Ce rôle est régulièrement contourné par le système de transferts de parts de société, sur lesquels l'organisme n'a aucune prise. Une manœuvre tout à fait légale. Un agriculteur veut vendre ses terrains à une société financière à un prix très avantageux: il crée alors une société agricole et en

vend les parts. La société financière acquéreuse peut ainsi racheter 99,9 % des parts. La transaction est faite, sans que la Safer n'ait pu intervenir. En 2016, plus de 16% des transactions de terres agricoles en Charente se sont effectuées via ces transferts de parts sociales.

La course à l'agrandissement

Si les investisseurs étrangers, attirés par un prix des terres encore abordable en France, ont compris le système depuis plusieurs années (lire encadré), des agriculteurs locaux contournent aussi la Safer pour s'agrandir. C'est le cas de ce céréalier connu (et qui préfère rester discret) installé en Charente-Maritime mais qui possède, y compris en Charente, plusieurs milliers d'hectares de terre grâce à 14 sociétés. «C'est pas une gloire de s'agrandir, mais on n'a pas le

choix: on gagne moins, alors on s'agrandit pour produire plus», assure-t-il.

En sept ans, la taille de l'exploitation agricole moyenne en Charente a augmenté de plus de 10%. «Demain, les trop grandes exploitations seront encore plus difficiles à transmettre, même dans le cadre familial, et il n'est pas improbable que seuls des investisseurs, fonds de pension ou étrangers, seront en mesure de le faire», observe Sylvie Massacré, directrice de la Safer 16. On peut déjà le constater pour certaines exploitations viticoles. Certaines voix réclament plus de réglementation. Mais pas toutes. «L'agriculteur qui a travaillé toute sa vie, à un moment donné, c'est normal qu'il veuille profiter de bien vendre son foncier pour compléter sa petite retraite», fait observer Xavier Desouche. La Confédération Paysanne, elle, plaide pour un plafonnement des aides

Repères

61,4 M€: le montant du marché agricole foncier en Charente en 2016.

10 M€: le montant des cessions de parts sociales hors cadre familial dans le marché agricole 2016 en Charente. Donc hors contrôle de la Safer

+ 50%: En 2001, le prix moyen à l'hectare en Charente était de 3.000€. Quinze ans plus tard, il est de 4.500€.

73 hectares: la taille moyenne d'une exploitation agricole en Charente en 2016. En 2009, cette moyenne s'élevait à 66 hectares. Parallèlement, le nombre d'exploitations a diminué.

(Sources: Safer Charente, Agreste, Direction départementale du travail.)



Avec les pesticides, la financiarisation est le cancer de nos campagnes

PAC: inutile de s'agrandir quand les aides ne tombent que pour une surface de 100 hectares maximum. «Et puis, il faut stopper cette course au toujours plus, pointe Laurent Rousseau. On parle de terre nourricière, qui tombe aux mains de grands groupes, y compris étrangers. Ça pose directement la question de la souveraineté alimentaire.» Le législateur, lui, semble avoir tranché. Au mois de mars, le Conseil constitutionnel a censuré la loi contre l'acappement des terres agricoles, rejetant la possibilité pour la Safer de préempter les ventes partielles de sociétés agricoles. «On est pris entre la liberté d'entreprendre et la nécessité de réguler», résume Pierre-Marie Moreau de l'association Terre de Liens.

(1) Mercredi 27 septembre, 23h30, sur France 3. «Pices à conviction - Disparition des terres agricoles: enquête sur un business qui rapporte»

Des investisseurs chinois et irlandais en Charente

Le système de transfert de parts est utilisé depuis plusieurs années par les investisseurs étrangers, en particulier chinois qui veulent acquérir des terres en France. En Charente, en 2014, la SCEA des Plaines à Blé, propriétaire de 102 hectares à Brigueuil, dans le Confolentais, a ainsi été rachetée par la société chinoise Hong Yang. Celle-là même qui a fait tant de bruit en 2016 en acquérant 1.700 hectares de terres agricoles dans l'Indre pour le triple des prix habituels. «Ils cultivent du maïs sur ces terres, on ne voit personne sauf les tracteurs», décrit le maire de la commune. Il y avait une belle stabulation qui est maintenant laissée en ruine. Le représentant

français de cet investisseur refuse toujours de s'exprimer. Ailleurs en Charente, à Bioussac, dans le Ruffécois, un agriculteur loue depuis deux ans 105 hectares de terre, par l'entremise de son EARL, à un riche investisseur irlandais installé à Civray. Au bout de trois ans, celui qui loue les terres est prioritaire pour les acheter. Contacté, le propriétaire charentais n'a pas souhaité répondre à nos questions. «Ce genre de transaction, ça ne fait pas vivre nos villages et ça sert à produire en masse des céréales qui partent direct à La Pallice, regrette Nicolas Wisser, maire de Bioussac. Ces 105 hectares auraient pu servir à installer quelqu'un.»

X. Desouche, Chambre d'agriculture

« Les Chinois, ça pose problème



Nous ne sommes pas pour plus de réglementation. On ne peut pas aller à l'encontre de ce système d'agrandissement qui se généralise partout en Europe. Nous œuvrons pour que la Safer, qui a intérêt à faire le maximum d'affaires, travaille avec le plus de neutralité possible. Pour favoriser l'installation des jeunes, il faut ouvrir une réflexion sur le fermage: pourquoi ne pas avoir des sociétés financières qui deviennent propriétaires et installent des jeunes en fermage? Par contre, les Chinois, ça pose problème. Il faut absolument conserver notre autosuffisance alimentaire et travailler la réglementation européenne.

P-M. Moreau, Terre de Liens

« Une question pas seulement agricole



L'enjeu du prix des terres agricoles est important si on veut maintenir l'agriculture de proximité. La terre ne doit plus être considérée comme un bien marchand comme un autre. Il faut renforcer le pouvoir des organismes et travailler sur la transparence de la Safer. Cette question n'est pas uniquement agricole: en tant que consommateur et citoyen, je dois m'interroger sur ces pratiques. À Terre de Liens, nous faisons face directement aux conséquences de la financiarisation des terres. Nous mutualisons les moyens pour acheter des fermes, au travers de dons ou d'épargne solidaires, et pour installer des jeunes.

Politique

Les Charentes d'une seule voix à Saintes

Session extraordinaire aujourd'hui à Saintes, de 9h30 à 12h30, des conseils départementaux de Charente et Charente-Maritime. Les deux assemblées se réunissent sous la présidence conjointe de François Bonneau et Dominique Bussereau pour tenter de redonner un coup de fouet au projet d'électrification de la ligne ferroviaire Angoulême-Royan. Une électrification qui permettrait d'amener les TGV en gare de Cognac et Royan. Le projet est pour l'instant au point mort.

Administration

Le permis de conduire en préfecture, c'est bientôt fini!

Le guichet des permis de conduire à la préfecture, c'est bientôt fini. À partir de vendredi soir, le 29 septembre, il n'y aura plus d'accueil du public en préfecture pour tout ce qui concerne les permis de conduire. *«Depuis mars, nos concitoyens sont désormais capables de faire leur carte d'identité et leur passeport sans passer par la préfecture. Le mouvement se poursuit avec les permis de conduire»*, indique Pierre N'Gahane, le préfet, chargé de mettre en musique la dématérialisation des services à la préfecture. Désormais, tout se fera par internet, en des points numériques situés en préfecture, sous-préfecture, les maisons de services publics et les points numériques initiés par certaines collectivités. Avec, à chaque fois, un accompagnement personnalisé pour tous ceux qui craindraient de se perdre dans les méandres de l'administration par le net. Dès le 1^{er} novembre, la préfecture va

enclencher la troisième vitesse du plan. A partir de cette date, ce sont les cartes grises qui ne se feront plus au guichet de la préfecture et des sous-préfectures de Cognac et Confolens. Là aussi, il faudra mener toutes les démarches sur service-public.fr. Ce sera gratuit. En parallèle, un réseau de tiers de confiance est aussi habilité à mener ces démarches pour les cartes grises: garages, concessions, auto-écoles pourront réaliser ce service. Avec eux, par contre, le service sera payant. Et gare aux sites frauduleux ou nébuleux qui pourraient tenter de semer la confusion entre site officiel et sites payants. Cette vague de dématérialisation a déjà entraîné la suppression de trois postes à la préfectorale charentaise en 2016. Quatre autres emplois seront rayés de la carte en 2017. *«Surtout, nos services se concentreront désormais sur le contrôle et la lutte contre la fraude»*, indique Pierre N'Gahane.

- Le directeur de la résidence Alain-de-Raimond a aussi pris la tête du CCAS
- Cela permet à la Ville d'harmoniser les deux tout en faisant des économies.

Ludovic Poujade devient l'homme social de Cognac

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Le calcul est basement matérialiste, reconnaissons-le, mais il a le mérite d'être parlant. Avec ses dix-huit mois de présence à la Ville de Cognac, Ludovic Poujade, 34 ans, est en train de soulager son employeur d'un quart de siècle d'ancienneté salariale. Les contribuables avec. Tout en s'attendant à la coordination du secteur

”

Dès qu'on lui dit qu'il y a quelque chose qui ne va pas, il s'en occupe.

social cognaçais, une mission taillée pour quatre.

En mars 2016, il succédait à Rémy Toullec, directeur du foyer Alain-de-Raimond depuis dix-huit ans. Depuis cet été, le Charentais-maritime est aussi le patron du Centre communal d'action sociale de Cognac (le CCAS, dont fait partie l'institution Alain-de-Raimond, devenue «résidence d'autonomie» entre-temps). Ce coup-ci, il s'assoit dans le fauteuil de Christine Vimpère, huit ans à



En mars 2016, il avait pris la direction du foyer Alain-de-Raimond, dont il a accompagné la mutation en résidence d'autonomie.

Photo M. B.

la tête du CCAS. Pour ne pas surcharger le trentenaire, un poste d'adjoint sera créé à la résidence. Soit un directeur et demi de gagné, tout de même, dans le jeu de chaises social. Bien sûr, cet allègement du budget de fonctionnement n'a pas guidé le choix de la mairie. Du moins, pas exclusive-

ment. «On a vu en lui la possibilité de mettre en place une direction commune, là où les choses étaient assez compartimentées, explique Philippe Dominique, directeur des services de la Ville. Le jury était unanime. Mais c'est vrai que la double casquette a un avantage financier.»

Deux casquettes, trois outils

«J'avais aussi un bon projet en tête», réagit Ludovic Poujade, davantage intéressé par le formidable chantier qui s'ouvre à lui. Mettre en musique deux institutions gigognes, chacune en pleine évolution en matière d'organisation et de missions. Pour cela, il aura trois types d'outils à disposition.

Sa «super équipe», d'abord, qu'il a appris à connaître en quelques mois grâce à son deuxième outil: «Le goût du contact humain».

Pas besoin de le croire pour s'en convaincre. Il suffisait, jeudi, de le voir déambuler parmi la centaine d'anciens de la résidence d'autonomie, lors d'un repas commun. Sur son passage, des papis souriants et des mamies un peu amoureuses du «jeune homme».

«M. Poujade ? Rien à dire, roucoule la retraitée Line Iriart, juste avant de déverser un flot de compliments. Très gentil, très agréable, dès qu'on lui dit qu'il y a quelque chose qui ne va pas, il s'en occupe.» Vite et efficacement, termine l'ainée. Cela, Ludovic Poujade le doit à son troisième outil. Un solide bagage professionnel, rempli à ras bord de diplômés et d'expériences (en hôpital, MJC, Esat...). «Une vocation», explique-t-il, héritée de parents qui œuvraient déjà dans le social. Une chance pour la mairie, qui semble avoir trouvé l'homme social qu'il lui fallait.

Venez bouger à la résidence

L'opération Mouvements partagés recommence en octobre, à la Résidence d'autonomie Alain-de-Raimond. Cette action consiste en des ateliers d'activités physiques douces et adaptées aux personnes souffrant de maladies dégénératives. Dix personnes y avaient participé entre novembre et juin dernier, accompagnées par deux animatrices sportives de la Ville formées

spécialement. L'action va reprendre pour une nouvelle période de cinq mois, du 6 octobre au 9 février. Les séances auront lieu à la résidence autonomie Alain-de-Raimond (1, rue Elisée-Mousnier) chaque vendredi de 14h à 15h. Elles seront poursuivies par une collation partagée.

Renseignements et inscriptions: Isabelle Filloux, 05.45.36.49.00. isabelle.filloux@ville-cognac.fr

Zoom

■ Sainte-Sévère

Médiathèque: animations en vue



Photo CL

C'est aussi la rentrée à la médiathèque de Sainte-Sévère qui prépare plusieurs animations. Dans le cadre du festival au Fil du conte, la salle des fêtes accueillera vendredi 6 octobre un spectacle tout public, dès 8 ans, «Jack de bio autres racontars», un conte merveilleux du Québec par Nathalie Bélanger Krajcik. C'est gratuit et organisé par le réseau des médiathèques en partenariat avec le Département. Il y aura aussi la participation au Prix du Polar. Il s'agit de lire six livres de six auteurs jusqu'au festival des 21 et 22 octobre ce qui

entraînera la rencontre avec les six auteurs le 23 octobre, jour de l'élection du lauréat. Le Livre Vert a aussi le projet d'un spectacle «Elle chante Barbara» par Danielle Cazenabe le 25 novembre. Une réflexion sur une soirée «pyjama» pour 2018 est en cours.

La médiathèque est ouverte les lundi et vendredi de 17h30 à 19 heures, le mercredi de 9 à 12 heures et de 16 à 18 heures et le samedi de 9 à 12 heures.

Renseignements
au 05.45.80.90.06
ou 05.45.35.42.29
ou www.lecture-jarnac.fr

Sénatoriales: Macron rate la marche

- Une droite qui reste majoritaire au Sénat, un PS qui résiste mais une République en marche qui subit un sérieux revers
- Les élections qui ont renouvelé hier la moitié du Sénat n'ont rien à voir avec la vague macroniste des législatives.

La majorité de droite au Sénat est sortie renforcée hier des élections sénatoriales, où La République en marche d'Emmanuel Macron a en revanche subi un sérieux revers. Le Parti socialiste lui a plutôt bien résisté après ses cuisantes défaites à la présidentielle et aux législatives de juin et le PCF, qui semblait menacé, est en mesure de conserver son groupe à la Haute assemblée. «Les grands électeurs ont conforté la majorité sénatoriale» de droite, a annoncé le président du Sénat Gérard Larcher, promettant «une majorité exigeante et positive» au Palais du Luxembourg.

»

La droite fait un carton, LREM prend une branlée et nous, on sauve les meubles.

Dans l'attente des résultats définitifs, «on sait qu'on sera autour de 150, une progression inespérée. C'est vraiment une bonne nouvelle», s'est réjoui hier soir Bruno Retailleau, président du groupe Les Républicains, qui comptait 142 sortants. «On est toujours dans une opposition intelligente et en même temps exigeante. Ce ne sera ni l'obstruction, ni la connivence, ni la complaisance» a-t-il lancé.

Forte déception en revanche du côté de LREM, qui n'a pas réussi à s'imposer: «pour le moment, ce qui se passe, c'est finalement le dernier sursaut du monde ancien», a estimé la sénatrice sortante de Paris Bariza Khiaïri, se refusant toutefois à parler de «défaite».

Le groupe LREM comptait 29 élus dans le Sénat sortant. Leur chef de file François Patriat ne tablait plus hier soir que sur «20 à 30» sénateurs à l'issue du scrutin, loin des objectifs qu'il s'était fixés dans l'euphorie des législatives.

Au Parti socialiste, donné en mauvaise posture avant le scrutin, l'heure est au soulagement. Nous avons fait «plus que résister. Ce soir, le PS est au Sénat la première force d'opposition de gauche», s'est félicité le député Luc Carvounas pour qui ces sénatoriales marquent aussi «le retour du clivage gauche-droite». «La droite fait un carton, LREM prend une branlée et nous, on sauve les meubles», résumait un autre responsable socialiste.

Le FN ne remporte pour sa part aucun nouveau siège, mais enregistre une «vraie augmentation en voix», selon sa présidente Marine Le Pen.

LREM paye les difficultés de l'exécutif

Seule ministre du gouvernement Philippe en position éligible, Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'Intérieur (LREM/MoDem), a été réélue dans le Loir-et-Cher. Favori et

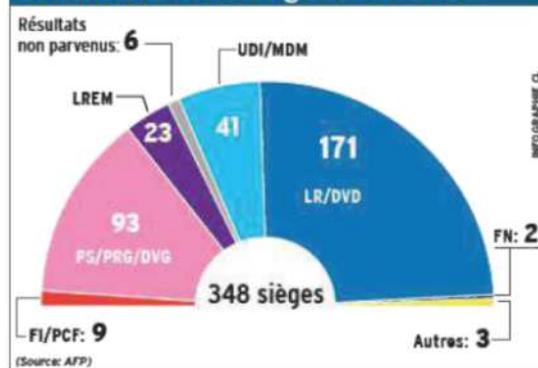


«Les grands électeurs ont conforté la majorité sénatoriale» de droite, a annoncé hier soir le président du Sénat Gérard Larcher (LR), réélu dans les Yvelines.

Photo AFP

seul candidat à sa succession, le président du Sénat Gérard Larcher (LR) est réélu dans les Yvelines. Parmi les autres personnalités en lice, les ex-ministres socialistes Laurence Rossignol, André Vallini et Patrick Kanner ont été élus ou réélus, dans l'Oise, l'Isère et le Nord. La République en marche d'Em-

Le nouveau visage du Sénat



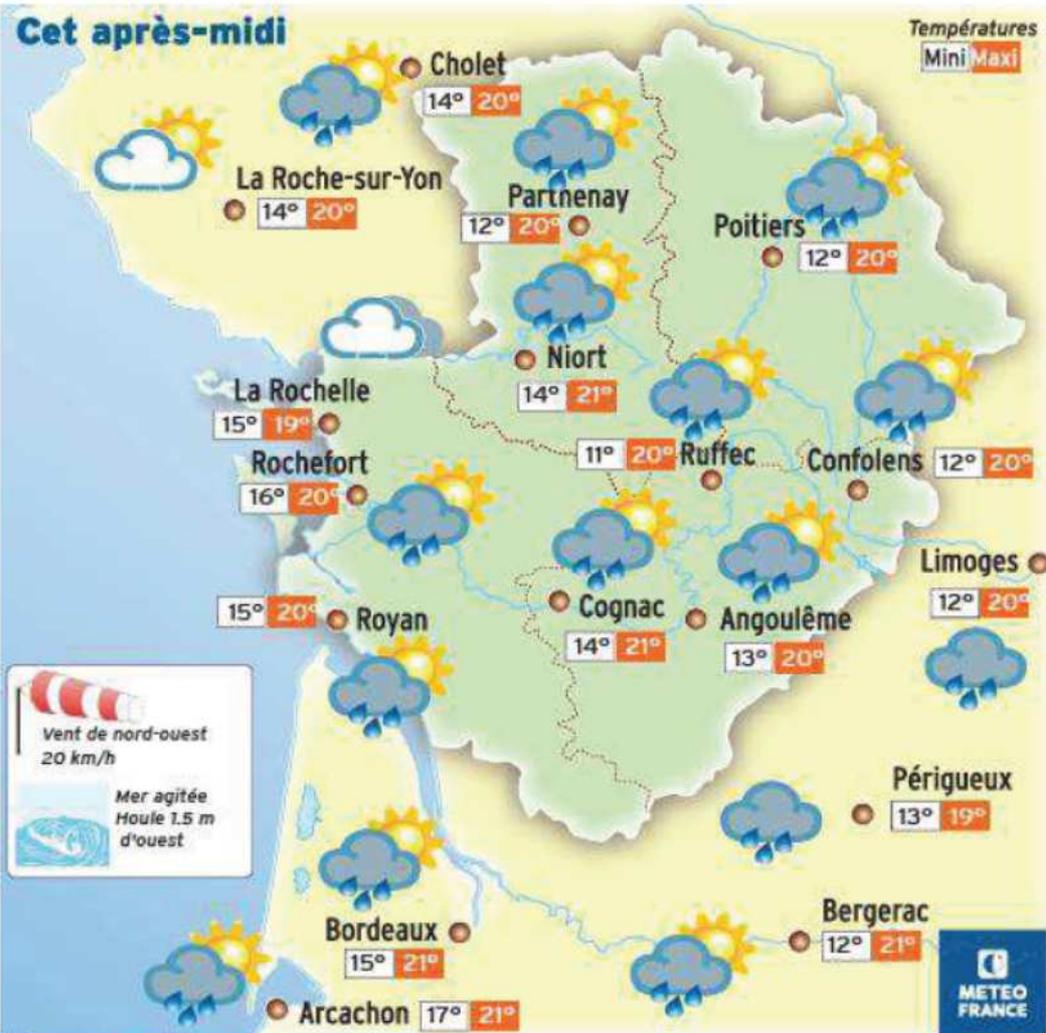
INFOGRAPHIE CL

manuel Macron semble payer les premières difficultés du quinquennat et l'inquiétude des élus locaux confrontés aux décisions du gouvernement impactant les finances des collectivités territoriales. Les élus locaux, qui constituent l'essentiel des grands électeurs, «ont besoin d'une relation confiance et de respect avec l'exé-

cutif», qui a «parfois manqué ces derniers temps», a observé le président Larcher.

Le Sénat reprendra ses travaux le 2 octobre, avec l'élection de son président, qui sera sans surprise le sortant Gérard Larcher. Le nombre de groupes parlementaires - six - pourrait évoluer en fonction des tractations entre élus.

Cet après-midi



Mardi



Mercredi



Judi



Vendredi



Samedi



Dimanche



Des averses.

Le temps est très nuageux, avec des pluies plutôt faibles qui s'évacuent vers l'Est en fin de matinée. Les éclaircies reviennent par la côte l'après-midi, avec des passages nuageux qui donnent encore quelques averses.

L'état d'urgence aura bientôt force de loi

SÉCURITÉ Le Parlement devrait voter cette semaine le énième projet de loi antiterroriste qui fait entrer des dispositions de l'état d'urgence dans le droit commun

DOMINIQUE RICHARD
d.richard@sudouest.fr

Comment sortir de l'état d'urgence ? Amorcée sous le quinquennat de François Hollande, la réponse s'est matérialisée sous celui d'Emmanuel Macron. Il suffit simplement de faire de l'exception la règle et d'insérer dans le droit commun les dispositions phares de l'état d'urgence décrété en novembre 2015 et prolongé à six reprises.

Cela devrait être chose faite cette semaine après le vote par l'Assemblée nationale du « projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme », le cinquième texte de cette nature en moins de deux ans. Une fois adopté, le gouvernement pourra annoncer la sortie de l'état d'urgence à compter du 1^{er} novembre sans encourir le reproche de laxisme.

Mise à l'écart du juge.

Les dispositions principales du projet de loi entérinent la mise à l'écart du juge judiciaire, garant de par la Constitution des libertés indivi-

duelles, au profit du préfet, courtois de transmission de l'exécutif.

Ce dernier pourra ordonner à tout moment des perquisitions administratives, prononcer des assignations à résidence, fermer à titre

temporaire des lieux de culte, définir autour de sites ou d'événements des périmètres de protection à l'intérieur desquels les palpations corporelles ou les fouilles des bagages et des véhicules seront autorisées. Sous peine de sanction pénale, toute personne suspectée aura l'obligation de communiquer son numéro de téléphone et son adresse Internet.

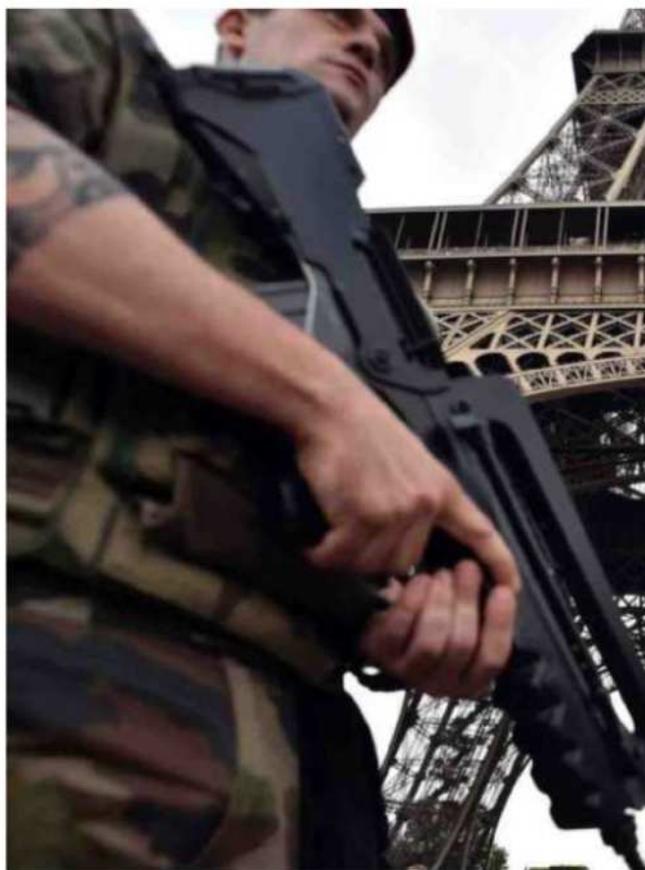
À plusieurs reprises, des préfets ont abusé de leurs pouvoirs exceptionnels. Notamment pour neutraliser les opposants à la loi travail ou contrecarrer les velléités de militants écologistes. Du fait de ces dérives, le projet de loi porté par le ministre de l'Intérieur Gérard Colomb

ne retranscrit pas dans toute leur rigueur les dispositions de l'état d'urgence. Les perquisitions administratives ne seront effectuées que si elles ont été validées par un magistrat, le juge des libertés et de la détention. Et les critères de l'assignation à résidence, élargie du domicile au territoire de la commune ou résidence du suspect, ont été précisés.

Mesures controversées

L'assignation, prononcée pour une durée de 3 mois renouvelables, s'appliquera à toute personne dont « il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace d'une particulière gravité pour la sécurité et l'ordre public. » Cette fois-ci, le terme de « terrorisme » apparaît clairement dans le texte. Mais ce resserrement ne concerne pas toutes les dispositions du projet de loi.

Les marges de manœuvre des services de renseignement en matière de communications hertziennes sont élargies sans véritable contrôle, la fermeture des lieux de culte pourra intervenir désormais sur la base des « idées et théories » qui y



sont professées, alors que jusqu'à présent, seuls les écrits diffusés pouvaient justifier une telle mesure. Et un quart du territoire se retrouvera désormais en situation de contrôle administratif; des contrôles d'identité pouvant être déclenchés à tout moment dans les zones proches des frontières mais aussi dans l'environnement des gares, des aéroports et des ports.

Selon le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, il attendait que les attentats ont été déjoués depuis le début de l'année, grâce à la vigilance de la chaîne ju-

diciaire. Mais l'état d'urgence n'est pour rien. Les hauts responsables policiers admettent que la mesure a depuis longtemps épuisé ses effets. Les 4 500 perquisitions administratives opérées depuis novembre 2015 n'ont débouché que sur quelques dizaines de procédures, essentiellement pour des faits d'apologie.

Le prix de la sécurité

Les syndicats de magistrats et d'avocats, les juristes, la ligue des droits de l'homme, le défenseur des

droits, des personnalités comme l'ancien garde des sceaux Jean-Jacques Urvoas... s'opposent au projet de loi antiterroriste au nom des libertés publiques. Mais le mouvement ne rencontre aucun écho. Tétanisée par les attentats, l'opinion est toute acquise au renforcement de la police administrative alors que l'arsenal pénal français est l'un des plus développés en Europe.

« Le 1^{er} novembre, la France sortira de l'état de droit ». Même si Em-

manuel Macron s'est aussitôt ravisé, son lapsus, commis il y a quelques jours devant les Français de New York, contenait une part de vérité. La France épouse désormais une logique préventive. En cas d'une mauvaise appréciation d'un préfet ou d'une erreur d'un service de renseignement, un comportement, une attitude, une relation pourront être synonymes de privation de liberté alors qu'aucune infraction n'a été commise.

« Tout état d'exception comporte des risques »

ENTRETIEN L'ex-député (PS) Dominique Raimbourg était rapporteur de la mission d'information sur l'état d'urgence

« Sud Ouest » L'enjeu de la sortie de l'état d'urgence est-il politique ou sécuritaire ?

Dominique Raimbourg Il est les deux. L'état d'urgence a une dimension symbolique forte. Il a incarné la réponse d'un État démocratique à des attentats sans précédent. Il a d'ailleurs été peu contesté par l'opinion publique en général et lorsqu'il l'a été, c'est surtout sur le plan des principes, car il a finalement été assez modeste dans son application.

D'un point de vue sécuritaire, dans le contexte particulier de l'après-attentat, il a permis des réponses rapides permettant d'agir dès l'apparition de soupçons.

Le bilan judiciaire est pourtant maigre...

On ne peut le nier. Il est toutefois probable que ce dispositif a dissuadé la

cellule du 13 novembre de continuer à agir sur notre territoire. Sur un autre plan, il a également entraîné la coordination de l'ensemble de la chaîne antiterroriste, que ce soit la justice, la police, le système pénitentiaire ou même l'Éducation nationale.

Pour autant, deux ans après son instauration, fallait-il une loi pour en sortir ?

Probablement pas. L'arsenal législatif s'est déjà considérablement étoffé ces dernières années. Les services ont également rattrapé leur retard. Reste la question de la quarantaine d'individus toujours assignés à résidence, considérés comme dangereux sans que des éléments tangibles permettent de basculer dans le judiciaire. D'autres moyens de surveillance pouvaient-ils être envisagés ? On peut se poser la question.

Quel regard portez-vous sur le texte proposé ?

Il me semble que l'on manque de précaution. L'option envisagée consiste à introduire des éléments de l'état d'urgence dans la loi. D'une façon générale, paradoxalement, l'état d'urgence garantissait plus de libertés, parce qu'il était revoté et renégocié tous les trois ou six mois, ce qui faisait automatiquement tomber les assignations, qui devaient alors être renouvelées.

L'autre risque est une extension de mesures à d'autres crimes que le terrorisme, sous l'effet d'une affaire suscitant une forte émotion. Seule une réforme constitutionnelle aurait permis de verrouiller un texte. Nous n'avions pas pu la faire, faute de majorité. De plus, François Hollande nous a embarqués dans cette histoire de déchéance de nationalité.

Le texte prévoit ici une limitation dans le temps pour les assignations et les perquisitions...

C'est sage. Mais ces mesures doivent être réévaluées le 31 décembre 2021. Or, qui peut penser que ce type de décision peut être prise à six mois de la présidentielle ? Il vaudrait mieux le faire dès 2020.

Dans la plupart des lois antiterroristes, et celle-ci ne fait pas exception, on observe un mouvement consistant à rogner sur les prérogatives de l'autorité judiciaire...

Tout état d'exception consiste à mettre les juges plus ou moins à l'écart. Cela comporte des risques. C'est pour cela qu'il fallait un contrôle parlementaire de l'état d'urgence. Cela nous a d'ailleurs permis de constater que les fonctionnaires étaient profondément conscients des enjeux qui pesaient



Dominique Raimbourg : « Tout état d'exception consiste à mettre les juges plus ou moins à l'écart. » PHOTO AFP

sur leurs interventions. L'État n'est pas devenu le moloch que certains redoutaient. Encore faut-il que les exceptions ne durent pas éternellement...

DES LOIS QUI S'EMPIENT

HUIT LOIS EN TROIS ANS

En trois ans, pas moins de huit lois antiterroristes auront été adoptées. Outre les lois concernant l'État d'urgence du 20 novembre 2015, du 19 décembre 2016 et de juillet 2017, on dénombre encore quatre lois distinctes.

Ainsi celle du 13 novembre 2014 crée notamment le délit d'« entreprise terroriste individuelle » et prévoit la possibilité d'interdire la sortie du territoire aux personnes pour lesquelles il existe des raisons sérieuses de penser qu'elles vont rejoindre Daesh ou un autre groupe terroriste. Elle prévoit également la possibilité de bloquer des sites Internet faisant l'apologie du terrorisme.

La loi du 25 juillet 2015, dite loi renseignement, permet l'installation de boîtes noires chez les opérateurs de télécommunications afin de détecter les comportements suspects à partir des données de connexion. Elle autorise aussi l'utilisation de mécanismes

d'écoute, de logiciels espions ou encore des IMSI-catchers, dispositifs qui permettent d'intercepter les conversations de téléphones portables.

La loi du 3 juin 2016 instaure le délit de propagande djihadiste et réprime le fait de consulter régulièrement des sites faisant l'apologie du terrorisme. Elle crée par ailleurs un dispositif de contrôle administratif des retours sur le territoire national des personnes ayant rejoint un théâtre d'opérations de groupements terroristes. Elle autorise également les perquisitions de nuit dans des domiciles en matière de terrorisme et supprime l'immunité familiale pour non-dénonciation de crimes. Elle élargit également la possibilité d'utilisation des armes pour les policiers.

La loi du 28 février 2017 élargit cette fois l'usage des armes pour les policiers municipaux et légalise le port d'arme pour certains agents de sécurité privée.

Sénatoriales : les Républicains confortent leur majorité

POLITIQUE La droite reste majoritaire au Palais du Luxembourg. C'est un coup d'arrêt pour Emmanuel Macron

Emmanuel Macron ne réalisera donc pas le grand chelem : présidentielle, législatives, sénatoriales. En effet, l'élan qui lui a permis de gagner l'Élysée en mai, puis d'obtenir une majorité pléthorique à l'Assemblée nationale en juin, s'est arrêté hier aux portes du Sénat. Ce coup d'arrêt mérite toutefois d'être nuancé.

Dans la mesure où les grands électeurs sont issus des exécutifs locaux, la droite, qui a gagné les dernières municipales, départementales et régionales, partait donc avec un avantage certain. Et ce d'autant plus que

Les candidats du chef de l'État ont payé au prix fort l'inquiétude des élus locaux

si La République en marche, le parti d'Emmanuel Macron, compte 309 députés, sa force de frappe aux échelons inférieurs est autrement plus réduite. Et

surtout sans commune mesure avec les bataillons dont disposent encore Les Républicains et le Parti socialiste.

C'est sur ce vivier que la droite a bâti sa victoire et surtout conforté sa majorité de plus d'une dizaine de sièges supplémentaires. Une progression qui lui a fait passer la barre des 170 sénateurs. Conséquence immédiate, Gérard Larcher, réélu hier dans les Yvelines, a toutes les chances de conserver la présidence de la Haute Assemblée. Il s'est d'ailleurs projeté dès hier soir sur la suite. À ses yeux, ce scrutin a d'abord montré « la volonté de voir exister un contre-pouvoir parlementaire ». Et plus encore un contre-pouvoir au gouvernement.

Le Parti socialiste résiste

Autre enseignement, qui illustre aussi le reflux de la vague macroniste, le



Réélu hier dans les Yvelines, Gérard Larcher a toutes les chances de conserver la présidence du Sénat. PHOTO AFP

Parti socialiste, pourtant inaudible, a plutôt bien résisté, en ne perdant qu'une petite dizaine de sièges. Hier soir, les estimations lui donnaient 70 sénateurs. Preuve de cette résistance, trois anciens ministres de François Hollande, Laurence Rossignol, Patrick Kanner et André Vallini ont été réélus. Du côté des communistes, Pierre Laurent, leur chef de file qui a aussi été réélu, a assuré qu'ils auraient un groupe parlementaire. À noter que le FN ne remporte aucun nouveau siège. Et reste bloqué à deux sénateurs.

Tractations

Résultat, la République en marche ne progresse pas. Alors que son groupe comptait 29 élus avant l'élection, il ne dépassera pas les 30. Les candidats du

chef de l'État ont donc payé au prix fort l'inquiétude des élus locaux. Lesquels ont sévèrement jugé les annonces de l'exécutif concernant la diminution des contrats aidés et le coup de rabot de 300 millions d'euros imposé aux collectivités locales.

Toutefois, ces sénatoriales doivent aussi se lire à l'aune du projet d'Emmanuel Macron de modifier la Constitution pour réduire le nombre de parlementaires et introduire une dose de proportionnelle. Or, il lui faudra obtenir la majorité, soit les 3/5èmes du Parlement réuni en Congrès. L'échec de ses troupes, hier soir, va donc ouvrir une intense phase de tractations pour s'assurer le soutien d'un maximum de sénateurs « macron-compatibles ».

Jefferson Desport

Sud-Ouest : le PS limite la casse

Dans notre région, trois départements étaient concernés par ces sénatoriales, pour un total de sept sièges. Dans les Pyrénées-Atlantiques, c'est la sénatrice socialiste sortante Frédérique Espagnac, proche de François Hollande, qui a signé la surprise du jour. Alors qu'elle devait affronter la dissidence de Georges Labazée, autre sénateur sortant socialiste, elle a fini par s'imposer. Ici, les deux autres élus sont : Denise Saint-Pé (Union des centres) et Max Brisson (Les Républicains). Dans ce département, le PS, qui comptait deux sièges, en a donc perdu un.

Dans les Landes, en revanche, le PS réalise un sans-faute. Dans ce fief de la gauche, les deux candidats désignés par le parti, Éric Kerrouche et Monique Lubin, ont été élus, manquant de peu leur élection dès le premier tour.

Enfin, en Lot-et-Garonne, il a fallu également en passer par un second tour indécis. Avec neuf candidats encore en lice, l'ex-maire UDI de Tonneins, Jean-Pierre Moga, et la maire LR de Lafox, Christine Bonfanti-Dossat, ont réussi à tirer leur épingle du jeu.

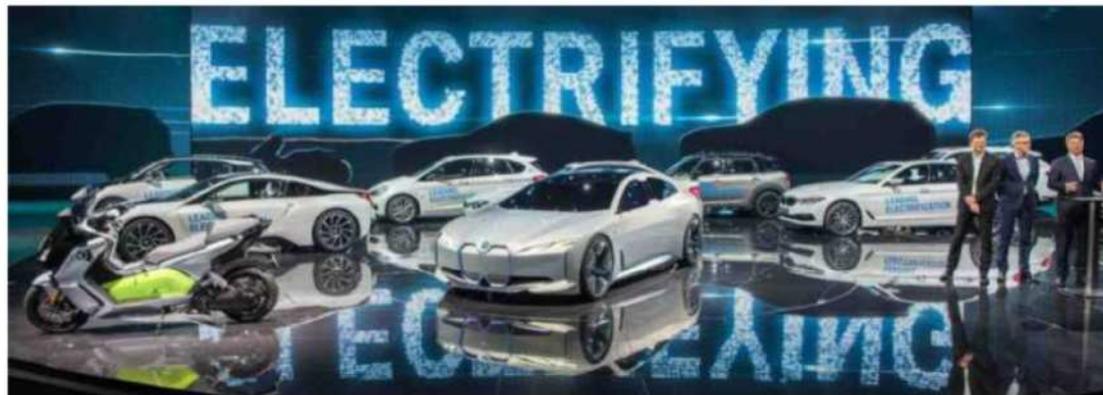


Frédérique Espagnac. PHOTO QUENTIN TOP

Alors qu'avant cette élection, le Parti socialiste détenait cinq sièges dans le Sud-Ouest, il n'en compte plus que trois. Les Républicains et le centre se partagent les quatre restants, à raison de deux chacun.

Voiture électrique : une fausse solution ?

Réputée « propre » pour le climat et la pollution, la voiture électrique ne l'est ni plus ni moins que l'électricité qui la fait avancer. Elle est donc « sale » sur la majeure partie de la planète



Le patron de PSA, Carlos Tavares (en bas à droite), se montre dubitatif sur la perspective du tout-électrique. PHOTOS MAUPPI ET AFP

JEAN-DENIS RENARD
jd.renard@sudouest.fr

Les pouvoirs publics mettent la pression. Les constructeurs automobiles ne sont plus invités aimablement à développer la voiture électrique réputée « propre », ils y sont enjoint. Il y a le cas de la France, où le « plan climat » de Nicolas Hulot prévoit de mettre un terme à la vente de la voiture essence et diesel à l'horizon 2040. Le marché pèse deux millions de véhicules particuliers neufs en rythme annuel.

Pour aujourd'hui et surtout pour demain, on change d'échelle avec l'Inde et la Chine. Au printemps, l'Inde a indiqué vouloir rompre avec les moteurs thermiques dès 2030. Le marché automobile y représente plus de trois millions d'unités par an, avec un triplement attendu d'ici dix ans.

Ce mois-ci, c'est le ministère chinois de l'Industrie qui a annoncé l'interdiction à venir de la production et de la vente des voitures essence et diesel. Le couperet tomberait entre 2030 et 2040. Dans l'Empire du Milieu, 28 millions de véhicules neufs ont été écoulés

en 2016, dont 24,4 millions de voitures.

L'avertissement de Tavares

Au salon automobile de Francfort qui a fermé ses portes hier, le sujet a mobilisé l'attention. Les constructeurs répondent au mot d'ordre en renouvelant leur gamme à vitesse accélérée. Mais la ville allemande s'est également fait l'écho du mécontentement de quelques géants du secteur.

Patron de PSA (Peugeot-Citroën), Carlos Tavares s'est montré dubitatif sur la perspective du tout-électrique. « Je ne voudrais pas qu'on nous reproche dans trente ans de ne pas avoir prévu des problèmes de recyclage des batteries », a-t-il dit en mettant en garde contre les impulsions du moment qui guident les choix politiques. Chez Mercedes, on partage un point de vue similaire. Dieter Zetsche, le numéro un du groupe allemand, a manifesté son agacement contre des quotas irréalistes qui déstabiliseraient l'industrie.

Carlos Tavares s'est aussi permis de poser la question centrale : « Comment l'électricité sera-t-elle produite ? », s'est interrogé le PDG du

groupe français. Elle a été peu relayée. Pourquoi ? « Parce que dans notre monde "libre", vous n'empêchez pas des dirigeants d'entreprise, des responsables politiques et des militants associatifs d'affirmer que la voiture électrique est la solution idéale sans avoir fait le moindre calcul pour le confirmer. Vous ne pouvez pas plus empêcher la presse de le répéter sans s'être donné le temps de le vérifier. Une fois que dix années de slogans simplistes ont tourmé en boucle, une majorité de la population les prend pour acquis », déplore Jean-Marc Jancovici, expert énergie/climat, associé

fondateur du cabinet Carbone 4 et président fondateur du laboratoire d'idées The Shift Project.

Électricité aux deux tiers fossile

En réalité, la voiture électrique n'est propre que si l'électricité l'est aussi. Force est de constater que c'est loin d'être le cas à l'échelle planétaire. « En 2015, 68,5 % de la production mondiale d'électricité était issue de centrales fonctionnant aux carburants fossiles », résume l'Agence internationale de l'énergie dans sa note 2017.

Tout ne se vaut pas dans la famille fossile. Le charbon est carboné à dose

DES BATTERIES POUR TOUT LE MONDE ?

Des questions majeures pèsent sur le développement de la voiture électrique, à commencer par la disponibilité du lithium. Ce métal s'avère indispensable dans la composition des batteries lithium-ion, la solution industrielle qui prévaut pour le moment dans la filière.

Selon l'USGS, l'Institut d'études géologiques des États-Unis, les réserves exploitables dans les conditions économiques actuelles s'élev-

vent à 14 millions de tonnes. Les ressources identifiées atteindraient 40 millions de tonnes dans le monde. Les sites de production sont surtout concentrés en Amérique du Sud : Bolivie, Chili, Argentine, Brésil.

Au vu des incertitudes sur les performances futures des batteries et leur recyclage, il est difficile de prévoir si le lithium ne deviendra pas aussi rare que cher pour l'industrie automobile.

carabinée. « La part du charbon dans la production électrique chinoise était de 64 % en 2016 », note John Seaman, chercheur au Centre « Asie » de l'Ifrri (Institut français des relations internationales), spécialiste de la géopolitique de l'énergie. Sur la base de ce chiffre, un automobiliste chinois dégage plus de gaz à effet de serre (responsables du réchauffement climatique) en roulant en voiture électrique qu'en voiture traditionnelle.

Pour l'Allemagne, c'est limite

Selon Jean-Marc Jancovici, le point de bascule correspond au modèle allemand : « Un mix électrique composé à 45 % de charbon avec moins de 10 % de gaz naturel et le reste d'énergie décarbonée (15 % nucléaire et 30 % renouvelables). Le bilan est comparable aux États-Unis, avec 30 % de charbon et 35 % de production de gaz dans la production électrique, même si cela varie beaucoup par État. Pour les pays qui produisent leur électricité avec plus d'énergie fossile que l'Allemagne, la voiture électrique n'est pas une bonne idée pour le climat », appuie-t-il.

« La part du charbon dans la production électrique chinoise était de 64 % en 2016 »

Si la baisse de la part du charbon dans l'électricité chinoise est rapide – elle était à hauteur de 75 % en 2010 – la décarbonation de l'électricité mondiale ne s'effectuera pas en un claquement de doigts. Une centrale électrique est conçue pour durer une quarantaine d'années. Pour longtemps encore, la production d'électricité « dégagera » donc dans l'atmosphère de la planète. Et dispersera des bouquets de particules fines autour des cheminées d'usine.

À la pollution générée par la consommation électrique du véhicule s'ajoute celle qui correspond à sa sortie d'usine. « Il faut autant d'énergie pour produire la batterie d'une voiture électrique que pour le reste du véhicule. De telle sorte que pour sa seule fabrication, on est dans un rapport d'un à deux entre une voiture thermique et une électrique de même capacité et mêmes performances », juge Jean-Marc Jancovici.

On déplace la pollution

Pour les centres urbains asphyxiés par les gaz d'échappement comme en Chine et en Inde, le véhicule électrique a au moins l'avantage de déplacer la pollution. Sa source n'est plus au carrefour routier, au contact direct des populations, mais sur les lieux où l'on produit l'électricité. « C'est une question environnementale et sociale que le pouvoir prend en compte. Les classes moyennes chinoises demandent des réponses sur ce chapitre », explique John Seaman.

L'expert met également en avant le souci de la Chine de réduire sa dépendance au pétrole étranger. Et son intention de prendre la tête du peloton dans les nouvelles technologies automobiles. On est loin de la sauvegarde du climat...

Fusionner les Charentes, une bonne idée ?

Ce matin, les Conseils départementaux des deux Charentes tiennent réunion commune à Saintes. Si elle n'est pas d'actualité, une fusion aurait-elle du sens ?

OUI
NON



GILLES BERNARD,
GÉOGRAPHE,
PRÉSIDENT
DU GREH

Le président du Groupe de recherches et d'études historiques de la Charente saintongeaise (Greh) est formel : « La frontière entre Charente et Charente-Maritime n'a jamais existé. Lorsque vous passez le Javrezac à Chérac, voyez-vous une différence ? Non. Les paysages et les productions agricoles – en l'occurrence la vigne – sont identiques. La logique des paysages et les reliefs monoclinaux, dans la même dimension Est-Ouest, plaident pour un même ensemble géographique. Il y a un deuxième élément unificateur important : le fleuve Charente, qui fut le vecteur de l'économie régionale. Longtemps, le port fluvial de Cognac fut Tonnay-Charente. Voilà mon avis. Mais ce n'est que celui d'un géographe. Pas celui d'un politique !

OUI
NON



JACQUES BAUDET
HISTORIEN

À l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, pourquoi pas, une fusion aurait du poids. Mais elle est bigrement compliquée. La seule Charente – constituée d'au moins cinq territoires bien différents – manque déjà d'unité. Les secteurs les plus opposés sont le Cognacais et le Confolentais. Il faut aussi compter sur la survivance des anciennes provinces de l'Ancien Régime : l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois. Certes, du temps du Duc d'Épernon par exemple, ces provinces ne formaient qu'une seule entité militaire. Mais leurs identités perdurent. Et côté Charente-Maritime, il ne faut pas oublier que Saintes regrette toujours d'avoir perdu la préfecture sous Napoléon ! Bref, tout cela est bien complexe.

SACHEZ-LE

Patrice Pinet, le patron de Courvoisier, récemment reconduit à la tête du Syndicat des maisons de négoce (SMC), ne sera **pas candidat** à la présidence du **BNIC**, le Bureau national interprofessionnel du cognac.

Rapprochement des deux Charentes : la gauche veut être dans le jeu

POLITIQUE Dans un communiqué diffusé samedi, les groupes d'opposition de gauche au sein des Conseils départementaux de Charente et de Charente-Maritime regrettent avoir appris dans la presse les projets de mutualisation de certains services comme ceux de l'archéologie ou de la lecture publique. « Nos assemblées départementales n'en ont pas été informées. Seules la concertation et la transparence permettront de dépasser les clivages et de travailler ensemble au service de nos concitoyens », notent Philippe Bouty et Mickaël Vallet. Ils en appellent à la création d'un groupe de travail interdépartemental dépassant les clivages partisans. Rappelons que ce lundi matin, les conseillers départementaux des deux Charentes tiennent une réunion exceptionnelle commune à Saintes.

LE PIÉTON



Salue le geste de solidarité des élus de Grand-Cognac. Jeudi, lors de la réunion du Conseil communautaire prévue à Cherves-Richemont, le président Michel Gourinchas proposera à ses collègues l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à la Fondation de France, en vue de porter secours aux habitants des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélémy sinistrées par le passage de la tornade Irma le 6 septembre.

La succession du docteur vire au casse-tête

CHÂTEAUBERNARD Le docteur Sammarcelli avait trouvé un remplaçant avant son départ à la retraite en janvier prochain. Mais avec son désistement, le médecin est pessimiste

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

C'est peu dire qu'André Sammarcelli est inquiet. Le médecin installé avenue Claude Boucher, à Châteaubernard, s'est fait poser un lapin. Après des mois de recherche, ce généraliste avait trouvé un docteur roumain pour le remplacer à son départ à la retraite au 31 décembre. « J'avais convenu qu'il me remplace pendant mes vacances, du 11 au 15 septembre, raconte-t-il. Le premier jour, personne n'est venu. Alors j'ai appelé plusieurs fois mais son téléphone était débranché. Ce fut la "chienlit" : il a fallu annuler en urgence tous les rendez-vous. »

Le docteur Sammarcelli perd ainsi une occasion de trouver un successeur. Car cette question le hante depuis le début de l'année : « Je vais avoir 70 ans, confie ce Bordelais d'origine. Quand je suis arrivé ici, j'ai créé SOS Médecins. J'ai ensuite intégré le Samu en Gironde pendant quelques années, avant d'être capitaine des pompiers ici. Je pense avoir fait mon temps. »

20 à 30 patients par jour

Mais voilà, la conscience du médecin l'empêche de tout abandonner du jour au lendemain. « Je veux partir l'esprit tranquille, assure-t-il. Mon souci, c'est de ne pas fermer le cabinet. Il y a une population âgée, avec des maladies chroniques. Ils ont besoin de quelqu'un. » Et de parler de la situation sur le secteur, où il s'est installé il y a trente-deux ans : « Nous sommes trois à Châteaubernard. J'ai continué quelques années de plus pour ne pas



« J'ai encore passé des annonces », soupire André Sammarcelli, qui renonce à vendre sa patientèle. PHOTO J.G.

« Je laisse tout ! Il n'y a qu'à s'installer et payer le loyer »

mettre en difficulté mes collègues. Beaucoup sont surbookés, certains au bout du rouleau. Moi, j'essayais toujours de trouver un créneau pour les gens avec des cas graves quand ils n'avaient pas de médecin traitant. . . Mais là, quand on va à fond avec 20 à 30 patients par jour, ça commence à être fatigant. »

André Sammarcelli a donc décidé d'employer les grands moyens. En janvier dernier, un an avant son départ, il a usé de tous les canaux pour

trouver un remplaçant : « J'ai d'abord alerté le Conseil de l'ordre, pour qu'ils regardent sur les listes de médecins volontaires, mais ça n'a pas marché. Pareil via la mairie, les sites Internet ou les publications spécialisées. Je n'ai jamais eu de réponse. »

Et même sur Facebook Facebook est même mis à contribution. Le presque septuagénaire poste une annonce partagée des centaines de fois : « Je cède gracieusement ma patientèle, le matériel médical et informatique avec le logiciel Médiclick. Pour de plus amples renseignements, merci de me contacter au 05 45 83 96 16. » L'of-

Et même sur Facebook

fre est alléchante : le médecin renonce à vendre sa patientèle, contrairement à ce que font ses confrères. « Je laisse tout ! Il n'y a qu'à s'installer et payer le loyer. » L'espoir semble revenir en avril lorsqu'un médecin roumain, installé en Normandie, se manifeste. Las, c'est celui qui vient de disparaître dans la nature il y a dix jours. « Et il n'a même pas cherché à trouver une excuse. Ce n'est pas du tout correct et j'en ai informé le Conseil de l'ordre. Quand on fait ce métier, on aime les gens et on a des valeurs, si ce n'est une déontologie ! »

A JARNAC AUSSI...

PLUS QUE DEUX MÉDECINS

Le docteur Reynaud vient de déposer un dossier de départ à la retraite, suite à un récent problème de santé, rapportent nos confrères de « Charente Libre » dans leur édition de samedi. En ville, il ne reste donc que deux médecins généralistes pour une population d'environ 4 500 habitants.

Le compte à rebours est donc lancé avant le 31 décembre. « J'ai encore passé des annonces, soupire le docteur. Et même si j'ai quelques touches avec des médecins roumains, je ne sais pas si je donnerai suite. Je suis trop déçu. »

Ce cas montre l'urgence : une importante proportion des généralistes de l'Ouest Charente va partir à la retraite d'ici 2020. Grand-Cognac a lancé une étude sur la démographie médicale. Les élus de l'Agglo espèrent que des mesures seront prises d'ici l'été prochain.

Des parachutistes dans le ciel cognaçais

BA 709 Cette semaine, 150 soldats des forces d'intervention s'entraînent dans le secteur

Ne soyez pas étonné, cette semaine, par le bruit des avions et la présence de parachutistes, dans le ciel de Cognac et de son agglomération. Du 25 au 27 septembre, une équipe de la Brigade aérienne des forces de sécurité et d'intervention (Bafsi) va mener une campagne de sauts en parachute au départ de la base aérienne 709 de Cognac-Châteaubernard.

Dans un communiqué, l'Armée de l'air précise : « Les objectifs d'entraînement sont de maintenir en condition opérationnelle le personnel fusilier commando parachutiste de l'Armée de l'air des escadrons de protection des bases aériennes et des

commandos parachutistes d'intervention des forces spéciales. Durant 3 jours, à 1 000 pieds d'altitude (300 mètres) et plus, 150 parachutistes vont réaliser des phases de sauts d'entretien et de qualification au-dessus de l'emprise, depuis un avion de transport Casa de la base aérienne 105 d'Evreux. Cet avion réalisera plusieurs rotations par jour. »

L'actualité est riche à la BA 709 : lundi dernier, les personnels militaires et civils avaient profité de la présence des pilotes de la Patrouille de France pour rendre un hommage aux « as » de l'aviation, ces « chevaliers du ciel » de la Première Guerre mondiale.



Les sauts dits « d'entretien » seront réalisés à 1 000 pieds d'altitude (300 mètres) voire plus. PHOTO ARMÉE DE L'AIR

CHÂTEAUBERNARD

La Poste fermée jusqu'en octobre

Le bureau de Poste de Châteaubernard est fermée pour travaux jusqu'au 15 octobre. Les usagers sont invités à se rendre à Cognac. Deux points seront ouverts dès le 16 octobre : un relais à l'ESAT l'Arche, 7, rue de l'Anisserie ; l'agence communale, 2 rue de la Commanderie, à la mairie.

GRAND-COGNAC

Bus Transcom. L'agence commerciale du réseau de bus communautaire a quitté ses anciens locaux, rue de Bellefonds, à Cognac. Un kiosque, tout neuf, vient d'ouvrir en plein centre de Cognac, sur la place Gambetta. Les travaux de construction avaient débuté au printemps 2017. Renseignements complémentaires au 0800 881 691.

Le baromètre économique indique la reprise

RÉGION La reprise se confirme en Nouvelle-Aquitaine, mais avec des nuances géographiques

Le baromètre économique de la Nouvelle-Aquitaine du premier semestre 2017 réalisé par l'Ordre des experts-comptables d'Aquitaine et la CCI Nouvelle-Aquitaine vient de livrer ses résultats. Une étude établie à partir des informations des experts-comptables et des résultats d'une enquête portant sur 3 858 entreprises de la région. Ce baromètre fait apparaître une hausse de l'activité +2,7% (1^{er} trimestre) et +1,5% (2nd trimestre) par rapport à 2016.

31% des chefs d'entreprises sondés constatent une hausse de leur chiffre d'affaires. 36% se disent même confiants pour les six mois à venir. Pour autant, la lecture des chiffres



L'industrie affiche une croissance solide (ici, Leroy Somer).

PHOTO CÉDRIC HELSLEY

montre aussi qu'il existe, dans le domaine de l'activité économique, une fracture entre les départements de façade Atlantique, qui progressent

de manière continue chaque trimestre avec deux locomotives fortes, la Gironde et la Charente-Maritime, et les départements intérieurs, qui con-

naissent eux aussi la croissance sur les six premiers mois de 2017, mais de manière moins marquée. La manne touristique et son impact économique expliquent en partie cette différence marquée.

Emploi : il faut encore attendre

L'industrie croît plus fortement en région (+2,3%) que nationalement (+1%). Le secteur du bâtiment, lui, progresse fortement (5,5% au premier trimestre). À l'image du tourisme, des services et du commerce, l'économie de Nouvelle-Aquitaine est bien orientée. Seuls vrais bémols à noter à l'issue de la présentation de l'étude - qui avait lieu à la Banque Populaire Centre Atlantique - : l'investissement des entreprises a tendance à stagner, les marges et trésoreries restent fragiles et, surtout, la situation ne favorise pas encore les créations d'emplois.

P. R.